



Septembre 2011  
N°4

# Newsletter SMPS Picardie

## DES FEMMES ET DES HOMMES A VOTRE SERVICE

### EDITO

**Gilles CALMES**, Secrétaire Régional

Que ce soit au niveau national, régional ou local, le SMPS, c'est avant tout des femmes et des hommes qui choisissent de consacrer une partie de leur temps à la défense de leur profession, et de leurs collègues.

Nous vous présentons ainsi dans ce numéro vos deux délégués nationaux.

Par ailleurs, depuis bientôt un an, avec la constitution d'un bureau régional, qui s'étoffe aujourd'hui (voir page 4), et l'édition d'une newsletter mensuelle, le SMPS Picardie a choisi de vous représenter, et de faire entendre sa voix.

Vos représentants régionaux pourront se faire entendre plus encore dans le cadre des mandats nationaux. En effet, quatre professionnels de la Région Picardie briguent vos suffrages, à l'occasion du renouvellement de la CAPN DH (Florent BOUSQUIÉ), de la CAPN D3S (Capucine DALLE), et du Comité Consultatif National DH (Vincent PREVOTEAU et Gilles CALMES)

Leurs objectifs sont de représenter nos professions, servir nos métiers, et surtout défendre les valeurs qui animent chacun(e) de vous, chacun(e) de nous.

En effet, résolument engagé pour un service public ambitieux et tourné vers tous les corps d'encadrement des secteurs sanitaire, social et médico-social, le SMPS est le seul représentant indépendant des cadres. Acteur incontournable dans le domaine de la santé, il est un interlocuteur obligatoire des décideurs nationaux et régionaux.

Depuis bientôt un an, vos représentants régionaux SMPS se sont efforcés de vous informer et de vous représenter.

**Vous pouvez accroître la légitimité du SMPS  
par votre vote le 20 octobre 2011.  
Vous pouvez compter sur nous, nous comptons sur vous.**



## SOMMAIRE

Edito ..... 1

Vos délégués nationaux. 2

Vos délégués régionaux. 4

## RUBRIQUES

Négociations statutaires :  
les avancées obtenues par  
le SMPS ..... 3

L'information qui nous  
avait échappé ..... 5

Evènements ..... 5

## DES FEMMES ET DES HOMMES A VOTRE SERVICE VOS DELEGUES NATIONAUX



Christine KHANI



Jérôme LARTIGAU

**Newsletter SMPS Picardie : Quel est le rôle d'un délégué national ?**

**Christine KHANI et Jérôme LARTIGAU :** C'est un rôle très diversifié. Le délégué national est

chargé de la défense individuelle – raison d'être d'un syndicat- et de la défense des professions de managers de la FPH qui composent le syndicat. Il est demandé au délégué une capacité d'expertise, de la diplomatie, un sens de l'écoute et une empathie lorsque des situations individuelles délicates doivent être résolues.

Il a également un rôle important dans la recherche d'informations et d'événements qui pourraient impacter l'activité du syndicat, les conditions d'exercice de nos adhérents, dans l'alerte et la veille juridique. Une de ses particularités, c'est qu'il doit percevoir l'évènement ou le moment propice pour faire réagir le syndicat.

**Newsletter SMPS Picardie : Quelles sont les actions prioritaires que vous comptez mettre en œuvre ?**

**CK—JL :** Les dossiers en cours sont nombreux et les priorités aussi. Les deux sujets prioritaires du moment concernent la refonte des statuts des corps de direction et les élections professionnelles. D'autres sujets vont cependant rapidement devoir être traités : la reconnaissance de la profession de cadre de santé dans le contexte hospitalier actuel, ou encore le régime indemnitaire des TSH. Mais aussi des dossiers plus techniques comme la question du compte épargne temps (CET). Certains professionnels ont un CET de 10 ans qui arrive à sa fin. Le SMPS demande à ce qu'il soit prorogé ou qu'il soit offert une possibilité de le monétiser à une valeur raisonnable ou de pouvoir en disposer sans règle contraignante, à l'instar des autres fonctions publiques.

---

*« Le délégué national est chargé de la défense individuelle – raison d'être d'un syndicat- et de la défense des professions de managers de la FPH »*

---

**Newsletter SMPS Picardie : Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous devrez faire face?**

**CK—JL :** La loi HPST a fortement remis en question les équilibres en place dans le monde hospitalier et au-delà. La prise en compte des problématiques relevant auparavant des secteurs social et médico-social, la nécessaire ouverture de l'hôpital vers ces partenaires modifie la vision que nous devons avoir de la prise en charge. Cela a conduit notre syndicat à changer de nom et à adopter un sigle plus conforme à cette nouvelle donne : le « SMPS », pour Syndicat des Managers Publics de Santé. Ce changement d'appellation est aussi un défi pour la direction du SMPS : nombre d'adhérents ont fait toute leur carrière au sein de l'hôpital et ne perçoivent pas toujours les enjeux d'un tel changement.

**CHRISTINE KHANI**

D3S

Déléguée nationale au SNCH puis au SMPS depuis Avril 2008. Représentante aux CAPN et au CCN (comité consultatif national) des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux depuis 5 ans. Elle a exercé toute sa carrière dans le secteur public, 23 ans dans la FPH.

Elle a exercé tout d'abord en qualité d'infirmière au CHI de Poissy avant d'intégrer l'Université Paris X où elle a obtenu un DESS en psychologie du travail option sociologie du travail. Elle a ensuite intégré la direction de l'Hôpital de Poissy comme chargée de communication puis la DRH du CHI de Poissy puis de Poissy/St Germain en Laye, en charge de l'harmonisation des procédures entre les deux hôpitaux suite à leur fusion. Elle a intégré l'ENSP en 2003 et a réalisé un stage de 2 mois à Montréal dans un département de recherche pour étudier les prises en charge des personnes âgées suite à une hospitalisation en MCO. En 2004, elle est directeur adjoint à la fondation Roguet (Hôpital gériatrique) chargée de la direction des services économiques, des travaux, des admissions et des finances. Elle intègre en 2008 la délégation nationale du SMPS. Elle a également enseigné à l'université de Marne La Vallée en Master II sur la gestion des EHPAD. Pour les D3S, elle a été membre de jury du tour extérieur, membre de jury de mémoire à l'EHESP et est membre du comité de sélection.

Par ailleurs, certaines mesures statutaires récentes (passage des IDE en catégorie A, etc.) ont de profondes incidences sur la place et la valorisation des cadres au sens large. Il conviendra dans les mois qui viennent de relancer les négociations pour les corps de direction autres que DH (principalement les D3S et les DS) ainsi que pour les autres catégories. C'est un chantier de grande ampleur qui nécessite une vision claire afin d'obtenir une cohérence globale.

### **Newsletter SMPS Picardie : Un mot concernant les élections professionnelles à venir?**

**CK—JL :** Tous les salariés de la FPH vont voter le 20 Octobre 2011 dans le cadre des élections professionnelles. Cette élection organisée dans tous les établissements de la FPH permet de choisir ses représentants dans les instances consultatives suivantes : Comité technique d'établissement (CTE), Commissions administratives paritaires locales et départementales (CAPL/D). Le SMPS présente de nombreuses listes sur le territoire. La délégation s'est chargée de rédiger la profession de foi nécessaire pour cette élection et de créer une affiche pour l'occasion. Ces documents ont été adressés aux sections locales et à tous ceux qui souhaitaient constituer une liste pour le SMPS.

A cette même date voteront également les corps de direction : directeurs de soins (DS), directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S) et directeurs d'hôpitaux (DH). Ils le feront pour élire leurs représentants aux CAPN et au CCN

### **Newsletter SMPS Picardie : Des attentes particulières à l'égard des régions?**

**CK—JL :** L'efficacité du SMPS est fortement tributaire de l'action des militants en région. C'est bien sûr le secrétaire régional qui en est l'expression. Son action en région n'est efficace que s'il fédère les militants et sympathisants tout en donnant l'impulsion nécessaire pour faire vivre l'action syndicale sur le terrain. Le rôle des acteurs régionaux -secrétaire régional et son équipe regroupée dans le bureau régional- est fondamental. Le rôle du secrétaire régional a profondément été modifié ces dernières années, particulièrement avec le développement d'internet. Auparavant, il était le vecteur d'information des adhérents. Aujourd'hui, nous avons tous quasi au même instant l'information. Le rôle du secrétaire régional est désormais plus politique et médiatique. Il représente le syndicat devant les institutions telles que les ARS et transmet le point de vue du syndicat dans la presse quotidienne régionale.

**JEROME LARTIGAU**

*DH*

*Diplômé de l'EHESP en 1995. Titulaire d'une maîtrise en droit (1986) et d'un doctorat en sciences de gestion (2010).*

*A exercé des fonctions de directeur adjoint au CHU de Toulouse et au CHU de Montpellier. Ses domaines de compétence sont la gestion des ressources humaines, les finances et la comptabilité.*

*Il est également enseignant-chercheur en gestion et intervient régulièrement dans les universités de Montpellier et de Bordeaux. Les matières qu'il enseigne sont le contrôle de gestion et le contrôle de gestion sociale ainsi que la finance.*

## **NEGOCIATIONS SMPS : DE BONNES NOUVELLES POUR LES CORPS DE DIRECTION**

A la suite du Congrès SMPS de Strasbourg, les négociations en cours pour les trois corps de direction (directeurs des soins, D3S, et DH) se sont accélérées, et ont abouti à un protocole d'accord.

Celui-ci consacre des avancées indéniables, qui commencent enfin à traduire dans les faits les promesses faites par le ministère à l'occasion du vote de la loi HPST. Il faut s'en réjouir.

Ce pas en avant doit maintenant se concrétiser, et le travail à accomplir reste important, notamment pour assurer aux corps des D3S et des directeurs des soins, des statuts à la hauteur de leurs responsabilités. Le SMPS sera particulièrement vigilant sur ces points, ainsi que sur le calendrier d'application du protocole.

**L'exigence du SMPS, qui s'est battu pour la reconnaissance de l'engagement des corps de direction (DH, D3S, DS) en contrepartie du soutien à la loi HPST, commence à porter ses fruits. Le résultat des élections professionnelles d'octobre aura un impact évident sur notre capacité à poursuivre ce mouvement.**

**Florent BOUSQUIE**, Secrétaire Régional Adjoint

## DES FEMMES ET DES HOMMES A VOTRE SERVICE VOS DELEGUES REGIONAUX

Deux nouveaux collègues nous ont rejoints pour mieux vous représenter : Capucine DALLE pour le corps des D3S, et Jean-Baptiste DEHAINE pour les cadres administratifs. Le Bureau Régional SMPS Picardie fait ainsi preuve d'un ancrage solide et progressif dans tous les métiers qu'il se doit de représenter. Vous pouvez compter sur chacune et chacun de ses membres pour être à votre écoute.

### VOS REPRESENTANTS REGIONAUX

#### SECRÉTAIRE RÉGIONAL

Gilles CALMES – Directeur d'Hôpital  
Adjoint au Chef d'Etablissement  
Centre Hospitalier de Saint-Quentin  
[gilles.calmes@ch-stquentin.fr](mailto:gilles.calmes@ch-stquentin.fr)

#### SECRÉTAIRE RÉGIONAL ADJOINT

Florent BOUSQUIÉ – Directeur d'Hôpital  
Directeur adjoint - Centre Hospitalier de Compiègne  
[f.bousquie@ch-compiegne.fr](mailto:f.bousquie@ch-compiegne.fr)

#### SECRÉTAIRE RÉGIONAL ADJOINT

Bruno GUESSARD - Attaché d'Administration Hospitalière  
Centre hospitalier de Compiègne  
[b.guessard@ch-compiegne.fr](mailto:b.guessard@ch-compiegne.fr)

#### TRESORIER ET DELEGUE DE LA CATEGORIE « DIRECTEURS D'HÔPITAL »

Vincent PREVOTEAU – Directeur d'Hôpital  
Directeur adjoint – Centre Hospitalier Philippe Pinel  
[vincent.prevoteau@ch-pinel.fr](mailto:vincent.prevoteau@ch-pinel.fr)

#### DÉLÉGUÉE DE LA CATEGORIE : « D3S »

Capucine DALLE – Directrice EHPAD Picquigny et Domart-en-Ponthieu  
[capucine.dalle@live.fr](mailto:capucine.dalle@live.fr)

#### DÉLÉGUÉ DE LA CATEGORIE : « CADRES ADMINISTRATIFS »

Jean-Baptiste DEHAINE – Attaché d'Administration Hospitalière  
Centre hospitalier de Saint-Quentin  
[j.dehaïne@ch-stquentin.fr](mailto:j.dehaïne@ch-stquentin.fr)

#### DÉLÉGUÉE DE LA CATEGORIE : « DIRECTEURS DES SOINS »

Christiane RUCK – Directeur IFSI  
Centre hospitalier de Saint-Quentin  
[c.ruck@ch-stquentin.fr](mailto:c.ruck@ch-stquentin.fr)

#### CAPUCINE DALLE

*Directrice des EHPAD de Picquigny et de Domart-en-Ponthieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle fait partie de la dernière promotion de D3S sortante de l'EHESP.*

*Originnaire du Nord, elle intègre la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille 2 en 2003. Après un Master 1 de Droit Public, elle s'oriente vers un Master 2 en Droit et Politiques de la Santé et entre au Cycle Préparatoire à l'Ecole Nationale d'Administration à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille.*

*Issue du concours externe, elle intègre la promotion 2009-2010 d'Elèves Directeurs d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux.*

*Après une brève expérience en Institut Médico-Educatif, elle décide de s'orienter vers le secteur des personnes âgées. Deux mois au Canada dans les établissements médico-sociaux de Montréal et un stage long à la direction du pôle de gériatrie du Centre Hospitalier d'Armentières confirmeront son choix, et l'amèneront finalement à prendre un premier poste de chef d'établissement de deux EHPAD en direction commune.*

#### JEAN-BAPTISTE DEHAINE

*Diplômé en 2008 d'une maîtrise de droit public à la Faculté Libre de Droit de Lille, il s'est par ailleurs spécialisé dans les domaines des libertés fondamentales, des sciences politiques et de l'éthique juridique.*

*Il intègre le Master 2 Droit de la responsabilité médicale de la F.L.D. où il se tourne vers l'application du droit au monde médical et où il soutient son mémoire de fin d'études sur le deuil périnatal.*

*Il devient attaché d'administration hospitalière contractuel au CH de Saint-Quentin en 2010, où il dirige le service des Marchés Publics.*

*Il participe enfin à la formation des étudiants de l'IFSI de Saint-Quentin sur les domaines des Droits de l'Homme, bioéthique, droits des patients, ou dans le cadre des séminaires d'éthique.*



## L'INFORMATION QUI NOUS AVAIT ECHAPPE

La *CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DGOS/PF1/DGFIP/ 2011/274* du 8 juillet 2011 relative aux conditions et modalités d'échanges d'informations entre les services de la direction générale des finances publiques et les agences régionales de santé, ainsi qu'à l'appui du comptable public à l'exécutif hospitalier dans le cadre du devoir d'alerte abroge l'instruction interministérielle N°DGOS/PF1/2010/ 350 du 23 septembre 2010.

Par rapport à la précédente, le ton de cette circulaire tend à privilégier le conseil, l'appui entre l'ordonnateur et le comptable et ce, de manière réciproque : chacun devant normalement rester dans son rôle et dans son champ de responsabilité.

Cependant le contenu des annexes et notamment la n°3 relèvent toujours du procès d'intention. Les ordonnateurs devront rester plus que vigilants.

## EVENEMENTS

### POUR ADHERER OU RENOUELER VOTRE ADHESION

En ligne, sur le site du  
SMPS : [www.snch.fr](http://www.snch.fr)  
Rubriques: « Renouveler  
mon adhésion » ou  
« Rejoindre le SMPS »



### COMITE DE REDACTION

Florent BOUSQUIE  
CH de Compiègne et de  
Noyon

Gilles CALMES  
CH de Saint-Quentin

Pour nous joindre ou  
proposer un article :

Florent BOUSQUIE :  
03.44.23.60.42



### REUNION INTERREGIONALE SMPS PICARDIE ET NORD-PAS-DE- CALAIS

En présence de Philippe BLUA, Président du  
SMPS, une réunion interrégionale se tiendra **le 21  
septembre au CH d'ARRAS.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous  
contacter.

### septembre 2011

lu	m	m	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES

4 scrutins se tiennent le 20 octobre :



1. **Commissions administratives  
paritaires locales et départemen-  
tales**

2. **Comités techniques d'établisse-  
ment**

3. **Comités consultatifs nationaux**

4. **Commissions administratives paritaires na-  
tionales**

### octobre 2011

lu	m	m	jeu	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						